

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Membre du Comité de prospective de l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie

L'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie (ci-après l'« ACNC ») a créé en 2024 un « Comité de prospective » regroupant des experts économistes afin de mieux appréhender et relever les défis spécifiques aux économies insulaires auxquels le territoire et l'institution sont exposés.

En effet, les spécificités économiques insulaires locales (économie fortement administrée, étroitesse des marchés, présence d'oligopoles étroits, présence de surcoûts structurels, mesures protectionnistes...) appellent une prise en compte particulière dans la conception d'un droit autonome de la concurrence et de la régulation économique ainsi que la conception d'outils adaptés.

A ces fondamentaux structurels s'ajoute la situation de crise économique exceptionnelle que la Nouvelle-Calédonie a traversé en 2024 et qui amène à repenser le modèle concurrentiel et économique du territoire dans le cadre de sa reconstruction.

Dans ce contexte, l'ACNC, qui assure un rôle de conseil auprès des institutions locales, a souhaité renforcer son expertise économique au travers de la création d'un Comité de prospective, s'inspirant du fonctionnement d'autres autorités administratives indépendantes.

L'ACNC lance un appel à manifestation d'intérêt auprès d'un expert du monde économique (économie de la concurrence et des marchés) en vue de devenir membre de son Comité de prospective et contribuer dans ce cadre à ses activités, aux côtés des membres existants.

1. Le Comité de prospective et la fonction de membre

Le Comité de prospective a vocation à assurer principalement une mission d'appui et d'expertise sur les sujets économiques à enjeux majeurs pour l'ACNC. Au titre des sujets de réflexion actuels figurent à titre illustratif : l'appréciation des marges au sein de la chaîne de la grande distribution alimentaire et le questionnement des écarts avec la France hexagonale ; la mise en place d'une régulation indépendante des télécommunications ; l'évaluation des protections de marché (ou mesure de régulation de marché) ; l'encadrement des aides publiques aux entreprises.

La fonction est également axée sur la recherche économique, faisant du droit de la concurrence en Nouvelle-Calédonie et de son Autorité, un laboratoire en économie de la concurrence, nourrissant des études universitaires, publications, ou colloques.

L'ACNC recherche ainsi un spécialiste à profil économique pour échanger avec ses équipes sur des sujets d'économie de la concurrence appliqués à l'économie calédonienne.

2. Appel à manifestation d'intérêt

L'ACNC souhaite sélectionner un expert en économie du marché et/ou de la concurrence pour intégrer son Comité de prospective pour un mandat d'une durée de deux ans renouvelable.

Le profil recherché est celui d'économistes spécialisés en économie de la concurrence et/ou de la régulation. Les candidats doivent disposer d'une expérience significative dans le domaine de l'économie et/ou de la mise en œuvre des règles de concurrence.

Une indemnité (modeste, à savoir d'un montant équivalent à celui perçu par un membre du collège de l'ACNC pour une séance) pourra être allouée aux membres du Comité.

3. Candidature

Les candidatures doivent être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante au plus tard le 16 mars 2026 : sretterer@autorite-concurrence.nc copie mbmunikihafata@autorite-concurrence.nc.

Devront y être joints, un curriculum vitae ainsi qu'une brève lettre d'intérêt.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du cabinet de la présidence (ajacquemot@autorite-concurrence.nc).